- 1. A partir de la lecture du texte : Axelle Arquié & Julia Bertin (2020), « Les dessous de la concentration », in L'économie mondiale 2021, Ed. La Découverte, Collection repère, pp. 55-69.
- a) Présentez *l'explication technologique* de l'augmentation de la concentration en mobilisant l'enchaînement logique du paradigme S-C-P.

Objectif : retour sur la construction et la lecture structuraliste du paradigme SCP en éco industrielle.

Rappel:

- grille d'analyse sectorielle développée par l'école de Harvard pour qui l'éco indus doit s'attacher à étudier l'impact des structures de marché sur le comportement des entreprises. Les principaux auteurs en sont Edward Mason (1899-1992) et Joe Bain (1912-1981).
- L'enchaînement analytique du paradigme S-C-P est donc: l'étude des structures de marché, analyse des comportements des entreprises puis des performances réalisées. Les *performances* sont donc supposées dépendre des stratégies des firmes qui elles-mêmes dépendent de la structure du marché, en particulier du degré de concentration des entreprises. Par exemple, les profits élevés (performance), supposent une collision entre les firmes en matière de prix (stratégie) elle-même permise par une forte concentration dans la branche (structure).
- La lecture structuraliste se réalise de manière descendante et unidirectionnelle.

Explication technologique de la concentration au prisme du paradigme SCP

revenir/clarifier concepts (notamment les externalités positives de réseau)

Conditions de base

Actifs immatériels

Côté D : externalité positive de

réseau

Côté O : éco d'échelle, coûts

irrécupérables

Structure

Concentration

- Barrière à l'entrée structurelle
- Forme de la concurrence : winner-takes-all

Comportement

 Possibilité de comportements anti-concurrentiels (ex : killer acquisition)

Performance

- Taux de marge

b) Les auteurs présentent deux thèses qui structurent l'analyse du lien entre concurrence et concentration (pp. 59-60). Présentez ces deux thèses en reprenant les termes/concepts du débat entre l'école de Harvard et l'école de Chicago?

Objectif pédagogique : revenir sur les termes du débat entre l'école de Harvard et l'école de Chicago

De manière un peu schématique, l'idée d'une « **concentration néfaste** » renvoie à la position de l'école de Harvard. Celle de la « **concentration vertueuse** » renvoie quant à elle à la position de l'école de Chicago. Il s'agit principalement de revenir sur les critiques avancées par les auteurs de l'école de Chicago – en particulier Harold Demsetz - v-a-v de la lecture structuraliste du paradigme SCP qui avait été construite par l'école de Harvard.

Pour les auteurs de Harvard :

- La corrélation positive qui existe habituellement entre degré de concentration et taux de profit élevé tient aux comportements anti-concurrentiels des entreprises (= hypothèse de la collusion.).
- De ce point de vue, la politique de la concurrence doit être *pro-active*. Les autorités de la concurrence doivent contrôler, voire sanctionner les comportements des firmes susceptibles de créer des positions dominantes sur les marchés qui, compte tenu des conditions de base, en auraient été autrement dépourvus
- Ce faisant, l'objectif est de maintenir les conditions d'une « *concurrence praticable* », c'està-dire une structure d'organisation dans laquelle les tendances à la concurrence sont plus fortes que les tendances à la collusion.

Critique de l'école de Chicago:

L'idée des « super-stars » développée (et critiquée) dans le texte fait écho au travail de l'école de Chicago durant les années 1970, de Harold Demsetz en particulier. Cet auteur conteste la relation causale établie par les économistes de Harvard entre taux de concentration élevé et taux de rentabilité supranormal. Surtout, si cette corrélation positive existe, il faut y voir le résultat de l'efficacité productive des grandes firmes et non pas le résultat de comportements anti-concurrentiels. Il s'agit de « l'hypothèse de l'efficacité » développée par Harold Demsetz pour s'opposer à « l'hypothèse de la collusion » mise en avant par les auteurs de Harvard. Pour Chicago, les plus grandes

- firmes évoluant sur un marché concentré sont donc fondamentalement plus productives.
- En outre, les auteurs de l'école de Chicago mettent en évidence que la structure degré de concentration doit elle-même être considérée comme le résultat des performances des firmes ; les positions dominantes que certaines firmes peuvent acquérir tiennent à leur efficacité productive supérieure. Ces positions dominantes ne peuvent néanmoins être que temporaires puisque sous la pression concurrentielle le surprofit entraînera l'entrée de nouvelles firmes sur le marché.

2. Dans le cadre du développement de l'économie digitale, les économistes et les pouvoirs publics s'inquiètent des effets potentiellement néfastes du pouvoir de marché acquis par certaines plateformes numériques, en particulier les GAFAM. L'opportunité de mettre en œuvre une régulation plus fine de ces plateformes est régulièrement au cœur des débats. Certains plaident même pour le démantèlement des plateformes dites « structurantes ». D'autres économistes considèrent quant à eux que le pouvoir de marché acquis par les GAFAM n'est pas inquiétant. Une synthèse des débats a été réalisée récemment par Marc Bourreau et Anne Perrot pour le *Conseil d'analyse économique*. Les auteurs synthétisent de la manière suivante l'argumentaire des économistes selon qui le pouvoir de marché des GAFAM n'est pas inquiétant :

« Il est parfois avancé que les positions dominantes dans l'économie numérique sont plus fragiles que dans l'économie traditionnelle car les coûts d'entrée sur les marchés du numérique sont relativement faibles (....). Dès lors un entrant plus efficace peut renverser un acteur établi. Certains acteurs autrefois dominants ont d'ailleurs quasiment disparu après l'apparition de nouveaux entrants plus innovants (Alta Vista, MySpace, Lycos, Yahoo !...). Ceci suggère que les plateformes aujourd'hui dominantes peuvent être concurrencées et que leur position dominante ne serait que transitoire ».

Marc Bourreau et Anne Perrot (2020), *Plateformes numériques : réguler avant qu'il ne soit trop tard*, Note du Conseil d'Analyse Economique, n°60.

De quelle école de pensée en économie industrielle peut-on rapprocher cet argumentaire ? En quoi cette école de pensée à participer de l'affaiblissement de la politique de la concurrence aux Etats-Unis mise en lumière dans le texte ?

Le texte de M. Bourreau et A. Perrot est mis à votre disposition. Sa lecture est fortement conseillée.

Objectif pédagogique : revenir de nouveau sur l'école de Chicago et, en particulier, la théorie du marché contestable dont on retrouve dans cet extrait certaines idées fondamentales. Ces idées justifient une approche plus libérale - ou moins interventionniste - de la part des autorités de la concurrence, comparativement à l'école de Harvard. Pour Chicago/théorie du marché contestable :

- i) La concentration industrielle n'est *a priori* pas inquiétante. Les grandes firmes ont atteint leurs tailles parce qu'elles sont, avant tout, les plus productives.
- ii) Le nombre de firmes présentes sur un marché ainsi qu'une répartition inégalitaire des parts de marché ne sont pas de bons indicateurs de l'intensité de la concurrence. La *concurrence potentielle/contestabilité du marché* permet de conduire à des performances proches de l'idéal poursuivi par la théorie concurrentielle. (cf. Théorie du marché contestable).
- iii) Vision dynamique du processus de concurrentiel. Le monde industriel est en perpétuel mouvement, et les positions dominantes sont donc par essence temporaire.